



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Recensements

Question écrite n° 2424

Texte de la question

M Didier Chouat appelle l'attention de M le Premier ministre sur l'organisation du recensement de la population, prévue en 1990. Il lui demande d'envisager que ce recensement porte également sur l'usage des langues régionales (comme cela se ferait dans les pays voisins de la Communauté européenne).

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère chargé de la culture contribue largement à l'expression culturelle et artistique des langues et des cultures régionales, et travaille actuellement, en liaison avec les autres ministères, à la relance d'une politique globale en faveur de l'expression des identités régionales. Le ministère ne peut donc qu'être favorable à une telle proposition. Il s'en fera l'écho, notamment auprès du ministère de l'intérieur.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2424

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2539